

Procédure de VAE pour les certifications IRUP

Sous réserve de modifications

ETAPES
1. Accueil technique du candidat : information sur la VAE, la certification visée, fourniture du dossier de recevabilité incluant la liste des documents annexes à fournir
2. Envoi par courrier recommandé avec AR, par le candidat du dossier de recevabilité complété + règlement des frais de dossier, à l'adresse suivante : IRUP Campus industriel, rue de Copernic CS20369, 42050 Saint Etienne cedex 2
3. Etude du dossier de recevabilité, possibilité d'entretien avec le candidat si besoin → recevabilité ou non recevabilité de la demande de VAE
4. Envoi du dossier de VAE au candidat, avec mention de la durée de validité de la recevabilité et proposition d'accompagnement
5. Inscription du candidat dans la certification visée et contractualisation
6. Constitution du dossier de VAE par le candidat Accompagnement à la VAE (facultatif) : l'accompagnement est METHODOLOGIQUE, il sert à rendre lisibles les contenus relatifs à l'expérience du candidat par rapport au référentiel d'activités et de compétences.
7. Envoi du dossier de VAE par le candidat au directeur de l'IRUP, à l'adresse précitée, ou par mail. L'IRUP émet un accusé de réception.
8. Organisation du jury de VAE / Convocation du candidat
9. Jury de VAE
10. Envoi de la certification ou de la décision du jury de VAE au candidat